

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 994

11 mai 2010

SOMMAIRE

AAA Alternative Fund	47666	Losch Claude S.à r.l.	47704
Acomex Investments S.à r.l.	47689	Lumos Investments S.A.	47707
Agathos S.à r.l.	47684	Maintenance and Technical Supplies and Services	47700
Amadeus Holding S.A.	47711	Matroplex Trading and Investments S.A.	47694
Ambos Group	47685	Metagest S.A.	47684
Anciens Ateliers Hary Haagen	47710	Milbrooke Holding S.A.	47681
Assumption S.A.	47681	Morghy S.A.	47666
Bee Master Holding BV	47667	New Enterprises S.A.	47711
British and Continental Union Limited ...	47709	Newton Gestion Luxembourg S.A.	47705
CC Events s.à r.l.	47670	Orium S.A.	47692
DePatron Securities S.à r.l.	47671	Orthosud	47705
Dexia Equities L	47695	Primo Milano S.à r.l.	47689
Duwo Auto S.à r.l.	47667	Promotions C. Jans & Associés S.A.	47707
Euronimbus S.A.	47685	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	47700
Europa Granite S.à r.l.	47707	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	47700
Europa Sapphire S.à r.l.	47711	SANPAOLO IMI Equity Management S.A.	47711
Europa Sapphire S.à r.l.	47708	Scacchi - HRT S.A.	47687
European Business Management S.A.	47710	Sky International Holdings S.à r.l.	47692
FC HoldCo 1	47684	Société pour le Transport International de Conteneurs	47670
First Design 2 SA	47712	Sokaris Shipping S.A.	47667
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	47684	Songol S.à r.l.	47695
Fondations Capital Management S.A.	47666	Sperifin S.A.	47710
Fondations Capital S.A.	47666	Surface Holding S.A.	47671
G. Finance	47666	Tekhnologia	47692
Hexagonal S. à r.l.	47709	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.	47692
Highrock S.à r.l.	47689	Trèfle A 4F	47709
Hiliana Financière S.A.	47706	Vista Point Technologies (Lux)	47700
Hiliana Financière S.A.	47695	Vitalogie S.A.	47708
Horacio	47706	Zebedee S.A., SPF	47709
IMI Finance Luxembourg S.A.	47710		
Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l.	47686		
Immobilière Nevada Sarl	47691		
Jarden Lux Holdings S.à r.l.	47687		
KPI Residential Property 7 S.à r.l.	47708		
Laccolith S.A.	47709		

AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.498.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.
Pour AAA Alternative Fund
Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010047816/12.

(100049799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Morghy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.414.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGHY S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010047818/12.

(100049400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047820/10.

(100049411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 130.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047822/10.

(100049431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

G. Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 19.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047826/10.

(100049534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Bee Master Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047827/10.

(100049538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Duwo Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 27.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047828/10.

(100049540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.267.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Peter PEETERS, Schiffsführer, wohnhaft in L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

2.- Die Aktiengesellschaft DAIRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.933,

hier vertreten durch Herrn Peter PEETERS, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 18. März 2010,

welche Vollmacht, von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "SOKARIS SHIPPING S.A." gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Nachtmanderscheid.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Binnenschifffahrt jeder Art.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angeeignet lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ZWEIUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000,-), eingeteilt in drei hundert zwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so kann, falls das Gesetz es erlaubt, das frei gewordene Amt vorläufig besetzt werden, unter Beachtung der dann geltenden Gesetze.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden erwählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden und/oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat alle Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung und alle Handlungen bleiben weisungsgebunden an die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor oder Handlungsbevollmächtigten, seine Erben und Rechtsnachfolger, schadlos halten für jeden Ausfall, Verlust oder Schaden (inbegriffen die Gerichtskosten eines jeden Prozesses), welcher ihm oder ihnen entstanden wäre durch Handlungen, Klagen, Rechtsstreitigkeiten oder Prozesse, an welchen er oder sie beteiligt wären in seiner oder ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder, Bevollmächtigte oder Direktoren dieser Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft von welcher diese Gesellschaft Hauptaktionärin oder Gläubigerin wäre, es sei denn, die betreffenden Personen wären schlussendlich wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung verurteilt worden. Bei einem aussergerichtlichen Vergleich erfolgt eine solche Entschädigung nur dann, wenn der Rechtsbeistand dieser Gesellschaft ihr bestätigt hat, dass die betreffende Person nicht verantwortlich ist wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung. Dieser Schadenersatzanspruch schliesst andere Rechtsansprüche der betreffenden Person nicht aus.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 15. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am ersten Dienstag des Monats Mai um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren vor.

Art. 20. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 22. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1) Herr Peter PEETERS, vorgeannt, achtzig Aktien	80
2) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., vorgeannt, zwei hundert vierzig Aktien	240
Total: drei hundert zwanzig Aktien	320

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ZWEIUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-9461 Nachmanderscheid, Veinerstrooss 1a.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet, werden ernannt:

- Herr Peter PEETERS, Schiffsführer, geboren in Reet (Belgien), am 9. Dezember 1969, wohnhaft in L-9461 Nachmanderscheid, Veinerstrooss 1a.
- Frau Marchje KOSTER, Privatbeamtin, geboren in Reeuwijk (Niederlande), am 17. März 1955, wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstrasse 30.
- Frau Silke KOSTER, Privatbeamtin, geboren in Trier (Deutschland), am 29. März 1981, wohnhaft in D-54308 Langsur, Römerstrasse 1.

- 3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Die Gesellschaft EWA Révision S.A., mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.937.

- 4) Die Generalversammlung beschliesst Herrn Peter PEETERS, vorbenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. PEETERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2010. Relation: ECH/2010/429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. April 2010.

Référence de publication: 2010047362/172.

(100049095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Société pour le Transport International de Conteneurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.

R.C.S. Luxembourg B 21.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047829/10.

(100049542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

CC Events s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 125.781.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010047836/14.

(100049599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Surface Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047847/10.

(100049547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

DePatron Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.301.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Luxembourg.

THERE APPEARED:

Merco Trustees (BVI) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O Box 3463, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the ATU General Trust (BVI) Limited under number 1439713, and acting as trustee of the purpose trust The Global Vantage Purpose Trust, by virtue of a declaration of trust dated 22 September 2009,

here represented by Mr Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tortola, on 9 March 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "DePatron Securities S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration,

development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities (including Genussscheine), including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of

the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board meetings shall be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Shareholders' representative. The sole shareholder or the shareholders (as the case may be) shall have the right to appoint a representative (the Observer) entitled to receive from the sole manager or the board of managers (as the case may be), upon request and to the extent legally permissible i) a copy of the resolutions adopted by the sole manager or the board of managers, ii) the audited annual accounts of the Company and iii) all financial statements as well as any corporate documents pertaining to the constitution of the Company. The Observer shall have the right to make written non-binding recommendations to the sole manager or the board of managers in relation to the management of the Company. For the avoidance of doubt, the right of the Observer is of an informative nature only and, under no account, can it be considered as a right to participate in the management of the Company.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Subject to the above, all distributable profits of the Company must be paid in the form of dividends to the holders of the shares at a time to be determined at its discretion by the competent body of the Company.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 21. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 22. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager/board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis, and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have

recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 23. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 24. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 25. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Merco Trustees (BVI) Limited acting as trustee of the purpose trust The Global Vantage Purpose Trust, prequalified, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1 (one). The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Günter Graw, manager, whose private address is at 7, Hondsbreck, L-5835 Alzingen, Luxembourg.

2. The registered office is established at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendzehn, am siebzehnten März.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

1. Merco Trustees (BVI) Limited, eine auf den British Virgin Islands eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O Box 3463, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, eingetragen im ATU General Trust (BVI) Limited unter der Nummer 1439713, treuhänderisch handelnd für den allgemeinen Trust The Global Vantage Purpose Trust aufgrund eines am 22. September 2009 abgeschlossenen Treuhandvertrages;

vertreten durch Herrn Christian Dohmen, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Tortola, am 9 März 2010; und

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "DePatron Securities S.à r.l.", (die Gesellschaft), welche die Form einer Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation) im Sinne des Verbriefungsgesetzes vom 22. März 2004 (das Verbriefungsgesetz) annimmt und dessen Regelungen und Bestimmungen unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist es, ein oder mehrere Verbriefungsgeschäfte im Rahmen des Verbriefungsgesetzes einzugehen oder als Verbriefungsmittel solche Geschäfte zu tätigen.

In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft, unter anderem, unmittelbar oder durch eine zwischengeschaltete juristische Person oder Vehikel, Risiken bezüglich der Beteiligung oder dem Eigentum an Forderungen, Außenständen und / oder an anderen Vermögenswerten oder Wirtschaftsgütern (einschließlich Wertpapieren aller Art), ob beweglich oder unbeweglich, materiell oder immateriell, sowie Risiken, die aus, von Dritten eingegangenen, Verpflichtungen oder Verbindlichkeiten, oder sich auf alle oder Teile der Tätigkeiten von Dritten beziehen, erwerben oder eingehen in dem die Gesellschaft Wertpapiere jeglicher Art, dessen Wert oder Ertrag an diese Risiken gebunden ist, begibt. Die Gesellschaft kann diese Risiken eingehen oder erwerben durch jegliche Art von Aneignung von Forderungen, strukturierter Anlagen, Außenständen und / oder anderer Wirtschaftsgüter, strukturierter Produkte basierend auf Rohstoffen oder Vermögenswerten, durch die Absicherung von Verbindlichkeiten oder Verpflichtungen Dritter oder durch jegliche weitere Art von eigenen Verpflichtung. Die Methode zur Beurteilung des Wertes der verbrieften Vermögenswerte wird in der relevanten Emissionsdokumentation dargelegt.

Die Gesellschaft kann, sofern dies mit dem Verbriefungsgesetz vereinbar ist und dies mit Verbriefungsgeschäften zusammenhängt (i) mittel- oder unmittelbar, Beteiligungen, Rechte und Anteile sowie Schuldverschreibungen von luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern, (ii) Beteiligungen, Anleihen, Pfandbriefe, Schuldverschreibungen und andere Wertpapiere oder Finanzinstrumente aller Art (einschließlich Schuldverschreibungen, Anteile, Einheiten welche durch luxemburgische oder ausländische Anlagefonds oder ähnliche Unternehmen begeben wurden und wechselbare oder wandelbare Wertpapiere), strukturierte Produkte basierend auf Rohstoffen oder Vermögenswerten (einschließlich auf Schulden oder Kapital basierender Wertpapiere jeglicher Art) und Außenstände, Forderungen oder Darlehen oder andere kreditbasierte Verträge oder Vereinbarungen in diesem Zusammenhang durch Kauf, Zeichnung oder jeglicher anderer Art erwerben sowie auch durch Veräußerung, Tausch und jeglicher anderen Art übertragen und (iii) das Eigentum, die Verwaltung, die Entwicklung und das Management eines Portfolios solcher Vermögenswerte (einschließlich, unter anderen, der in (i) und (ii) aufgeführten Güter), unter Beachtung der relevanten Emissionsdokumentation, übernehmen.

Die Gesellschaft darf, sofern dies mit dem Verbriefungsgesetz vereinbar und der Erreichung ihres Gesellschaftszwecks zuträglich ist, sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen und Darlehensverträge abschließen. Die Gesellschaft kann (ohne sie der Öffentlichkeit zugänglich zu machen) Anleihen, Schuldverschreibungen (einschließlich wechselbarer oder wandelbarer Wertpapiere und Wertpapieren welche auf einem oder einer Gruppe von Indizes oder Aktien basieren), Pfandbriefe, Zertifikate, Aktien, Optionsscheine und jegliche Art von auf Schulden oder Kapital basierenden Wertpapieren (einschließlich Genussscheine), sowohl unter einem als auch unter mehreren Programmen, begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften, Schwestergesellschaften und an andere Gesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht, soweit dies im Rahmen des Verbriefungsgesetzes zulässig ist und die Darlehensvergabe und Kreditaufnahme in Zusammenhang mit Verbriefungsgeschäften stehen.

Die Gesellschaft darf, sofern dies mit dem Verbriefungsgesetz vereinbar ist, Garantien und Sicherheiten über ihre Aktiva gewähren um ihre Verpflichtungen aus der Verbriefung dieser Vermögenswerte, die Investoren (einschließlich ihrer Treuhänder und Vertreter, sofern vorhanden) und / oder jegliche an einer Verbriefungstransaktion teilnehmende emittierende juristische Person besichern. Sie darf nicht ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art belasten oder ihre Aktiva zu Garantie Zwecken übereignen, außer dies wäre gemäß dem Verbriefungsgesetz zulässig.

Die Gesellschaft darf Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Rückkauf- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen, sofern solche Vereinbarungen oder Transaktionen der Erreichung des Gesellschaftszwecks zuträglich sind. Die Gesellschaft darf grundsätzlich alle Investmenttechniken und Investmentinstrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung ihrer Investitionen verwenden, einschließlich aber nicht ausschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Der Geschäftsführer bzw. der Geschäftsführerrat ist berechtigt ein oder mehrere Teilvermögen zu errichten (diese entsprechen dem Vermögen der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Ausgabe, durch die Gesellschaft von Wertpapieren). Jedes Teilvermögen entspricht einem unterschiedlichen Bestandteil des Gesellschaftsvermögens.

Die vorangegangenen Schilderungen verstehen sich in ihrem weitesten Sinn und es soll sich hierbei nicht um eine abschließende Aufzählung handeln. Der Gesellschaftszweck soll ebenfalls jede Transaktion oder Vereinbarung umfassen welche von der Gesellschaft eingegangen wird, sofern diese nicht den vorhergehend aufgezählten Zwecken widerspricht.

Die Gesellschaft nimmt, im Allgemeinen, sämtliche Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen und führt jegliche Operation oder Transaktion, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks als notwendig oder zuträglich erachtet, im weitesten, unter dem Verbriefungsgesetz zulässigen Ausmaß aus.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats (je nachdem) verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR125 (einhundertfünfundsiebzig Euro) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Geschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilerwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Geschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Geschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, aberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet. Der Geschäftsführerrat ist berechtigt zwischen den Geschäftsführern einen geschäftsführenden Direktor zu wählen welcher durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft verpflichten kann, sofern er die Befugnisse des Geschäftsführerrates nicht überschreitet.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, die ihre Befugnisse delegieren legen die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Alle Sitzungen des Geschäftsführerrates werden in Luxemburg stattfinden.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern, der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Vertreter der Gesellschafter. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafter (je nachdem) sollen das Recht haben einen Vertreter zu bestellen (der Beobachter) welcher berechtigt sein soll vom alleinigen Geschäftsführer oder vom Geschäftsführerrrat (je nachdem), nach Anfrage und sofern zulässig, i) eine Kopie der Beschlüsse die vom alleinigen Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrrat, ii) den geprüften Jahresabschluss der Gesellschaft und iii) sowohl alle Finanzberichte als auch alle im Zusammenhang mit der Gründung der Gesellschaft bestehenden gesellschaftsrechtlichen Dokumente, zu erhalten. Der Beobachter soll das Recht haben schriftliche, nicht verpflichtende Empfehlungen gegenüber dem alleinigen Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrrat bezüglich der Leitung der Gesellschaft zu formulieren. Um jeglichen Zweifel auszuschließen, die Rechte des Beobachters sind rein informativer Natur und können keinesfalls als ein Recht zur Teilnahme an der Leitung der Gesellschaft ausgelegt werden.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht.

Der restliche Nettogewinn kann an den/die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrrat kann beschließen Zwischendividenden auszuzahlen.

Vorbehaltlich des oben stehenden, sollen alle verfügbaren Gewinne der Gesellschaft als Dividenden den Gesellschaftern zu einem bestimmten Zeitpunkt, welcher der Entscheidung des zuständigen Organs unterliegt, ausgeschüttet werden

Art. 20. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt. Sofern nicht anders vorgesehen, sollen die Liquidatoren die weitest möglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft haben.

Die, nach Verwertung der Vermögenswerte, entstandenen Liquidationserlöse werden nach Zahlung der Verbindlichkeiten an die Gesellschafter verteilt.

Art. 21. Kontrolle. Die Tätigkeiten der Gesellschaft sollen durch einen oder mehrere unabhängige zugelassene Abschlussprüfer (réviseurs d'entreprise agréés) kontrolliert werden. Die zugelassenen Abschlussprüfer sollen durch den Geschäftsführer / den Geschäftsführerrrat gemäß dem Verbriefungsgesetz bestellt werden. Der Geschäftsführer / Geschäftsführerrrat bestimmt ihre Anzahl, ihre Vergütung und die Laufzeit des Auftrags.

Art. 22. Trennung der Vermögenswerte. Wenn am Zahlungstag der zu einem Teilvermögen zugehörigen Vermögenswerte (einschließlich der durch die Gesellschaft abgeschlossenen Sicherungsverträge bezüglich eines Teilvermögens) die komplette Menge an Geldern die im Zusammenhang mit diesem Teilvermögen empfangen wurde, die Zahlungen welche die Gesellschaft in diesem Teilvermögen zu leisten hat, übersteigen, kann der Geschäftsführer / der Geschäftsführerrrat die überschüssige Summe dazu nutzen die Forderungen der Gläubiger der Gesellschaft zu bezahlen, welche nicht einem bestimmten Teilvermögen zugewiesen werden können.

Die einem Teilvermögen zugewiesenen Vermögenswerte stehen ausschließlich (1) den Investoren in dieses Teilvermögen zur Verfügung (die Investoren), (2) den Gläubigern zur Verfügung, dessen Forderungen im Zusammenhang mit der Gründung, dem Betrieb oder der Auflösung des Teilvermögens entstanden sind und die in den Regelungen zur Zahlungsrangfolge in der relevanten Emissionsdokumentation berücksichtigt sind (die Transaktionsgläubiger), (3) den Gläubigern zur Verfügung, dessen Forderungen im Zusammenhang mit der Gründung, dem Betrieb oder der Auflösung des Teilvermögens entstanden sind und die nicht in den Regelungen zur Zahlungsrangfolge in der relevanten Emissionsdokumentation berücksichtigt sind (die Gläubiger von teilvermögensspezifischen Forderungen, und zusammen mit den Transaktionsgläubigern, die Gläubiger) und (4) sofern die Bedingungen des folgenden Paragraphen berücksichtigt werden,

den Gläubigern zur Verfügung, dessen Forderungen nicht im Zusammenhang mit der Gründung, dem Betrieb oder der Auflösung eines Teilvermögens entstanden sind und die nicht auf ihren Rückanspruch auf die Vermögenswerte aller Teilvermögen der Gesellschaft verzichtet haben (die Gläubiger von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen).

Die Rechte der Gläubiger von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen sollen durch die Gesellschaft halbjährlich rückwirkend allen Teilvermögen, gleichmäßig und pro rata temporis für in diesem Halbjahr entstandene Teilvermögen, zugewiesen werden, sofern die relevante Emissionsdokumentation ausdrücklich Gläubigern von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen erlaubt auf Vermögenswerte dieser Teilvermögen zuzugreifen. Solche Rechte von Gläubigern von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen auf ein Teilvermögen werden nachstehend als Pro Rata Rechte bezeichnet.

Die Investoren und Gläubiger bestätigen und akzeptieren dass sobald alle zu dem Teilvermögen, in das sie investiert haben oder durch das ihre Forderungen entstanden sind, zugehörigen Vermögenswerte verwertet wurden, ihnen keine weiteren Schritte gegen die Gesellschaft zur Wiedererlangung zusätzlicher Summen offen stehen und das Recht solche Summen zu empfangen, erloschen ist. Die Gläubiger von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen bestätigen und akzeptieren, dass sobald alle zu einem Teilvermögen, in dem sie Pro Rata Rechte besitzen, zugehörigen Vermögenswerte verwertet wurden, ihnen keine weiteren Schritte gegen die Gesellschaft zur Durchsetzung dieser Pro Rata Rechte offen stehen und das Recht jedwede Summe aufgrund solcher Pro Rata Rechte zu empfangen, erloschen ist.

Die Gläubiger von teilvermögensspezifischen und nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen akzeptieren ausdrücklich, und ihre Annahme wird im Falle von vertraglichen Verpflichtungen gegenüber der Gesellschaft vorausgesetzt, dass die Zahlungsrangfolge und die waterfall Regelungen in die relevante Emissionsdokumentation eingefügt werden und dass sie die Konsequenzen dieser Zahlungsrangfolge und der waterfall Regelungen ausdrücklich akzeptieren und gegebenenfalls diese Annahme vorausgesetzt wird.

Die Rechte der Gesellschafter sind auf diejenigen Vermögenswerte begrenzt, die nicht einem Teilvermögen zugewiesen wurden.

Art. 23. Verbot einen Insolvenzantrag für die Gesellschaft zu stellen oder die Vermögenswerte der Gesellschaft zu pfänden. Gemäß Artikel 64 des Verbriefungsgesetzes erklärt sich jeder Investor, jeder Gläubiger und Gesellschafter der Gesellschaft und jede Person welche in vertragliche Beziehungen mit der Gesellschaft getreten ist (die Vertragspartei) bereit, außer es wurde ausdrücklich und schriftlich Gegenteiliges zwischen der Gesellschaft, dem Investor, dem Gläubiger und der Vertragspartei vereinbart, (1) keinen Insolvenzantrag oder in sonstiger Weise die Eröffnung eines Gesamtvollstreckungs- oder Sanierungsverfahrens im Hinblick auf die Gesellschaft zu stellen oder zu beantragen oder (2) keinerlei Vermögenswerte der Gesellschaft zu pfänden, ungeachtet dessen, dass die betroffenen Vermögenswerte (i) dem Teilvermögen angehören, in das der Investor investiert hat oder durch das dem Gläubiger oder der Vertragspartei vertragliche Rechte gegen die Gesellschaft zustehen, (ii) jeglichem anderen Teilvermögen angehören oder (iii) zu den Vermögenswerten der Gesellschaft gehören welche keinem Teilvermögen zugewiesen wurden (sofern vorhanden).

Art. 24. Rangrücktritt. Jegliche Forderung die ein Gesellschafter (in dieser Eigenschaft) gegen die Gesellschaft geltend machen kann, tritt gegenüber den Forderungen jeglicher Gläubiger der Gesellschaft (einschließlich der oben definierten Gläubiger) und jeglicher Investoren in die Gesellschaft (einschließlich der oben definierten Investoren) im Rang zurück.

Die Investoren akzeptieren und bestätigen, dass ihre Rechte an einem Teilvermögen hinter die Rechte anderer Investoren, und / oder Gläubiger, in dem selben Teilvermögen im Rang zurücktreten können.

Art. 25. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Verbriefungsgesetz und dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Alle 100 (einhundert) Anteile wurden gezeichnet und vollständig in bar durch Merco Trustees (BVI) Limited, treuhänderisch handelnd für den allgemeinen Trust The Global Vantage Purpose Trust, eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der oben genannte Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 1 (ein) Mitglied. Zu Geschäftsführer der Gesellschaft wird folgende Person für eine unbestimmte Zeit, ernannt:

Herr Günter Graw, Kundenberater, dessen Privatanschrift wie folgt lautet: 7, Hondsbreck, 5835 Alzingen, Luxemburg.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: 22, rue Goethe, 1637 Luxembourg, Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber, die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten, Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte des Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Dohmen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12293. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010048157/561.

(100050048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Milbrooke Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.112.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 avril 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MILBROOKE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010047967/18.

(100049539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Assumption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.884.

L'an deux mil dix, le vingt -deux février

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg. S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASSUMPTION S.A." avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 192 du 22 mars 1999

acte modifié pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 67.884

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Me Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam THOMMES, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Approbation du projet de fusion transfrontalière du 16 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2263 du 19 novembre 2009, tel que modifié par avenant du 21 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 103 du 15 janvier 2010 entre ASSUMPTION S.A., préqualifiée, société absorbée, et Société Foncière P.L.M. Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 102.000 euros dont le siège social est sis 2, rue de Guynemer à F-69002 LYON, immatriculée sous le numéro 377 518 436 RCS LYON, société absorbante en vertu duquel la société ASSUMPTION S.A. sera absorbée par Société Foncière P.L.M. Sarl moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de ASSUMPTION S.A. à Société Foncière P.L.M. Sarl, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Société Foncière P.L.M. Sarl, (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, sept cent soixante-dix-neuf (779) nouvelles parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de quatre cents (400) euros chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de Société Foncière P.L.M. Sarl et donnant droit aux dividendes à partir du 1^{er} janvier 2009, (ii) de supporter tout le passif de la société absorbée et d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la société absorbée sera considérée comme ayant transféré à Société Foncière P.L.M. Sarl l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction et la Société Foncière P.L.M. Sarl sera considérée comme ayant accompli les activités de la société absorbée à partir du 1^{er} janvier 2009 tout en reprenant le passif.

2.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

3.- Reconnaissance que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de la Société et de Société Foncière P.L.M. Sarl la Société cessera d'exister.

4.- Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur la base de cet ordre du jour, et plus particulièrement pour donner effet au transfert à Société Foncière P.L.M. Sarl de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion

5.- Divers.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports effectués par ASSUMPTION S.A. à Société Foncière P.L.M. Sarl, constate l'erreur suivante relative à la valorisation retenue pour Société Foncière P.L.M. Sarl figurant au projet commun de traité de fusion-absorption transfrontalière de ASSUMPTION S.A. par Société Foncière P.L.M. Sarl:

Chapitre I, paragraphe IV- Méthode d'évaluation, après le sous-paragraphe 5):

"Le total des revalorisations d'actif (1)+(2)+(3)+(4)+(5) représente 4 202 598 €, soit une valeur réelle de la Société Foncière P.L.M., Absorbante, de 100 000 € (au lieu de 101 200 €) + 63 085 € + 577 510 € + 556 510 € + 2 968 490 € + 37 003 € = 4 302 598 € (au lieu de 4 303 798 €).

En conséquence, la Société Absorbante est valorisée à 4 302 598 € (au lieu de 4 303 798 €).

Le capital de la Société Absorbante devant être divisé en 255 parts sociales à l'issue de la réalisation des fusions préalables à la fusion objet des présentes, la valeur réelle de chaque part est égale à:

$4\,302\,598 / 255 = 16\,872,93333333 \text{ €}$.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque."

L'assemblée générale estime que cette erreur non significative ne doit pas entraîner de modification du rapport d'échange. En outre, l'assemblée générale prend acte de ce que le commissaire à la fusion a maintenu dans ses analyses et sa conclusion le rapport d'échange retenu au projet de traité de fusion précité.

L'assemblée générale décide d'approuver le projet commun de fusion transfrontalière du 16 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2263 du 19 novembre 2009, tel que modifié par avenant du 21 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 103 du 15 janvier 2010, entre ASSUMPTION S.A., préqualifiée, société absorbée, et Société Foncière P.L.M. Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 102.000 euros dont le siège social est sis au 2, rue de Guynemer - 69002 - LYON immatriculée sous le numéro 377 518 436 RCS LYON, société absorbante en vertu duquel la société ASSUMPTION S.A. sera absorbée par Société Foncière P.L.M. Sarl moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de ASSUMPTION S.A. à Société Foncière P.L.M. Sarl, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Société Foncière P.L.M. Sarl (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, sept cent soixante-dix neuf (779) nouvelles parts sociales entièrement libérées, d'une valeur nominale de quatre cents (400) euros chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de la Société Foncière P.L.M. Sarl et donnant droit aux dividendes à partir du 1^{er} janvier 2009, (ii) de supporter tout le passif de la société absorbée et d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) de payer et de supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à Société Foncière P.L.M. Sarl l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction et Société Foncière P.L.M. Sarl sera considérée comme ayant accompli les activités de la société absorbée à partir du 1^{er} janvier 2009 tout en reprenant le passif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de ASSUMPTION S.A., société absorbée et de Société Foncière P.L.M. Sarl, société absorbante, la société absorbée ASSUMPTION S.A. cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme tout gérant de Société Foncière P.L.M. Sarl avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de la présente assemblée, en vue plus particulièrement de réaliser le transfert à Société Foncière P.L.M. Sarl de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée et d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié la conformité avec les conditions énumérées à l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales quant à l'accomplissement des formalités préalables à la fusion transfrontalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à heures.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. THOMMES, D. GOERGEN, V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8385. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010047780/125.

(100049818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 64.687.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Roeland P. Pels a démissionné de son poste de gérant avec effet au 20 janvier 2010 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

Société domiciliataire

Frank Walenta / Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2010047789/14.

(100049837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047821/11.

(100049414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 146.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047824/11.

(100049435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Metagest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.256.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 avril 2010

- 1) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2) Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 3) Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *METAGEST S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010047968/18.

(100049318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Euronimbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 58.075.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 8 avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010047846/12.

(100049558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Ambos Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 112.675.

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "AMBOS GROUP", ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.675;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 655 du 30 mars 2006, modifiée suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 4 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1125 du 8 juin 2009.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Manuel GUTIERREZ RUIZ, expert-comptable, demeurant à B-4000 Liège, 10, rue Sainte Marie;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Christine BRESCH, né à Rocourt (B) le 11 mai 1964 demeurant à B-4000 Liège, 10 rue Sainte Marie et elle se dispense à l'unanimité de la nomination d'un secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- Augmentation du capital d'un montant de mille euros (1.000.-€) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (30.000.- EUR) à un montant de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) sans création ou émission de nouvelles actions. Les nouvelles actions auront une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

- Modification de l'article 5 §1 des statuts;

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital, par apport en espèces, d'un montant de mille euros (1.000.- €) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (30.000.- EUR) à un montant de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions à l'occurrence de dix euros par action.

Souscription du capital

Le montant total de mille euros (1.000.- EUR) a été souscrit par les actionnaires par apport en espèce et ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 1.000.- EUR (mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide à l'unanimité de changer l'article 5 §1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix cent (310) euros chacune.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ 800,- EUR.

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GUTIERREZ RUIZ, M. BREESCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2010. DIE/2010/2406. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010048231/61.

(100050138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 34.967.

Extrait du projet de réalisation et Répartition des actifs (Gestion contrôlée)

de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DE ROODT/SYRE, établie et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B34967,

établi par les commissaires à la gestion contrôlée, Maîtres Nicolas DECKER et Jean TONNAR, avocats à la Cour, demeurant à Luxembourg, nommés par jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, en date du 5 juin 1992.

Le projet a été approuvé par tous les créanciers de la société ainsi que par ses associés.

La présente publication intervient conformément à l'article 8, alinéa 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1935.

Plan de liquidation

A. Actif réalisé:

L'actif réalisé s'élève à 6.377.650,00 €

B. Passif:

Les différents créanciers sont:

- DEXIABIL 3.000.000,00 €

- Assurance accidents 301,48 €

- Simon & Christiansen 20.221,54 €

- Agimo 114.725,12 €

- Impôts fonciers 1993-2005 10.371,68 €

- Dette envers les associés avec intérêts au 5.06.1992 1.665.483,41 €

- Mises des associés de 1993 à 2008 174.541,31 €

SOUS-TOTAL 4.985.644,15 €

- Frais résultant de la gestion contrôlée et des différents procès 900.658,55 €

TOTAL PASSIF 5.886.302,70 €

SOLDE: 6.377.650,00 - 5.886.302,70 = 491.347,30 €

Il est à noter que les associés ont encore droit au capital social initial avec les intérêts au 31.12.1994, à savoir la somme de 123.946,76 € + 65.545,92 € (intérêts) = 189.492,68 €.

Réalisation et Répartition de l'actif

a) Dissolution et liquidation de la société IMMOBILIERE DE ROODT/SYRE

Dans les 15 jours suivant la date à laquelle le jugement approuvant le présent projet sera coulé en force de chose jugée, les commissaires à la gestion contrôlée convoqueront une assemblée générale extraordinaire des associés pour

prononcer conformément aux statuts et à la loi, la dissolution de la société avec la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

b) Réalisation et répartition de l'actif

Les gestionnaires procéderont aux règlements de toutes les créances et formeront une réserve suffisante pour couvrir les frais de liquidation.

L'actif restant déduction faite de tous les montants sus-énoncés, sera remis aux associés de la Sarl IMMOBILIERE DE ROODT/SYRE.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Le Collège des Commissaires de la gestion contrôlée:

M^e Nicolas DECKER / M^e Jean TONNAR

Référence de publication: 2010047809/47.

(100049729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Scacchi - HRT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCACCHI-HRT S.A.

Philippe RICHELLE / Serge GRUBER

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2010047851/12.

(100049359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Jarden Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.067.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jarden Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its address at 555 Theodore Fremd Avenue, Suite B-302, Rye, New York 10580, the United States of America, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 25, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Jarden Lux Holdings S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 19th, 2010 not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at thirty thousand Euro (€ 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by five thousand Euro (€ 5,000.-) to raise it from its present amount of thirty thousand Euro (€ 30,000.-) to thirty-five thousand Euro (€ 35,000.-) by creation and issue of five thousand (5,000) new shares of one Euro (€ 1.-) each, along with the payment of a share premium in the amount of two hundred and nine million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and forty Euro (€ 209,777,340.-), payable to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, Jarden Corporation, prenamed, declared to subscribe to five thousand (5,000) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of two hundred and nine million seven hundred and eighty-two thousand three hundred and forty Euro (€ 209,782,340.-), so that from now on the Company has at its free

and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary and the amount of two hundred and nine million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and forty Euro (€ 209,777,340.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at thirty-five thousand Euro (€ 35,000.-) represented by thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one two (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jarden Corporation, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 555 Theodore Fremd Avenue, Suite B-302, Rye, New York 10580, Etats-Unis d'Amérique,

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Jarden Lux Holdings S.à r.l." (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2010, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille Euros (€ 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille Euros (€ 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille Euros (€ 30.000,-) à trente-cinq mille Euros (€ 35.000,-) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante Euros (€ 209.777.340,-) payable sur le compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Libération

Sur ce, Jarden Corporation, prénommée, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour leur valeur nominale par un apport en numéraire de deux cent neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante Euros (€ 209.782.340,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant et le montant de prime d'émission de deux cent neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante Euros (€ 209.777.340,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (€ 35.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2010. Relation: ECH/2010/446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 avril 2010.

Référence de publication: 2010047814/100.

(100049444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Acomex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047825/11.

(100049466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Highrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047831/10.

(100049544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Primo Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5850 Howald, 5, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 152.291.

STATUTS

L'an deux mille dix,

le deux avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Francisco CORDON PEREZ, gérant de sociétés, né à Bujalance (Espagne), le 30 novembre 1952, demeurant au 5 rue Sangenberg, L-5850 Howald.

Lequel comparant, Ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la distribution directe ou indirecte et le négoce sous toutes ses formes de confection, habillement, accessoires de mode et plus généralement équipements de la personne.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "PRIMO MILANO S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Francisco CORDON PEREZ, préqualifié et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 5 rue Sangenberg, L-5850 Howald.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Francisco CORDON PEREZ, gérant de sociétés, né à Bujalance (Espagne), le 30 novembre 1952, demeurant au 5 rue Sangenberg, L-5850 Howald.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour,s mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: F. CORDON PEREZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3993. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010047830/111.

(100049853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Immobilière Nevada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047832/10.

(100049546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Sky International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.390,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.516.

—
Extrait des décisions prises par écrit par l'associé unique de la société le 19 mars 2010.

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de Monsieur Aaron Bendikson et de Monsieur Ken Liang de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 19 mars 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société à compter du 19 mars 2010 pour une durée indéterminée:

- Roger Illiffe ayant son adresse professionnelle au 333 South, Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, Californie 90071, USA; et

- Justin Bickle, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY Londres, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sky International Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010048310/20.

(100050229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Tekhnologia, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 52.544.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010047833/11.

(100049613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Orium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.038.

—
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010047835/11.

(100049610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

—
In the year two thousand and ten, on the twelfth of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette.

There appears:

Tishman Speyer Investments (TSEC), L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its principal place of business at 45, Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4374133,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 3, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l." (the Company) having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130284, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of July 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1825 on August 29, 2007, which bylaws have been last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, and acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, of September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2216, of November 12, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two million Euro (EUR 2.000.000,00) to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) to two million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 2.125.000,00) by the creation and issuance of two thousand (2.000) new shares, with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Tishman Speyer Investments (TSEC), L.L.C., prenamed, resolves to subscribe for the two thousand (2.000) New Shares, with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each, and fully pays them up in the amount of two million Euro (EUR 2.000.000,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of two million Euro (EUR 2.000.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at two million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 2.125.000,00), represented by two thousand one hundred and twenty-five (2.125) shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) per share each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Tishman Speyer Investments (TSEC), L.L.C., une limited liability company constituée sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son principal établissement au 45, Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4374133,

représentée par M. Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130284, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1825 du 29 août 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, et agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, reçu en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2216 du 12 novembre 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,00) à deux millions cent vingt-cinq mille Euro (EUR 2.125.000,00) par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

Tishman Speyer Investments (TSEC), L.L.C., prénommée, déclare souscrire aux deux mille (2.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions cent vingt-cinq mille Euro (EUR 2.125.000,00) représenté par deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de deux mille cinq cents euros Euro (EUR 2.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il/elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010047764/111.

(100049634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Le Bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.
 TMF Management Luxembourg S.A.
 Signature
 Domiciliaire

Référence de publication: 2010047837/13.

(100049585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Hiliana Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.443.

La soussignée,

ADVISA S.A.

Dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
 Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.252,
 démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:
 HILIANA FINANCIERE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 138.443

Date effective: le 22 mars 2010

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2010.

ADVISA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010047877/19.

(100049648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2010.

Pour DEXIA EQUITIES L SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010047839/14.

(100049574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Songol S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.284.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lucien Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 90 461, represented by its duly appointed manager in function Me Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The appearing person declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

Art. 1. The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "Songol S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at thirty thousand Euro (€ 30,000), divided into one thousand two hundred (1200) ordinary shares (the "Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each."

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth here above. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Toward third parties the company is bound by the single signature of each manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31st December, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers for an indefinite period:

- Mr Christopher Benbow Mitchell, solicitor, born on 31 December 1936 in Richmond, United Kingdom, residing at 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, United Kingdom;
- Mr Stuart David Baker, lawyer, born on 2 July 1935 in New York, United States of America, residing at 16 Sutton Place, New York, New York, United States of America; and
- Mrs Martine Elvinger, avocat à la cour, born on 7 February 1964 in Luxembourg, residing at 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Second resolution

The registered office is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Lucien Holdings S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 90 4 61, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Songol S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille euros (€ 30.000) représenté par mille deux cent (1200) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les Parts Sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Vis-à-vis de tierces personnes, la Société est engagée par la seule signature de chaque gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Benbow Mitchell, solicitor, né le 31 décembre 1936 à Richmond, Royaume-Uni, demeurant à 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, Royaume-Uni;

- M. Stuart David Baker, lawyer, né le 2 juillet 1935 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 16 Sutton Place, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique; et

- M^e Martine Elvinger, avocat à la cour, née le 7 février 1964 à Luxembourg, demeurant à 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14381. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010047838/215.

(100049571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Georges Kohr / Roger Wansart

Company Secretary / Senior Manager

Référence de publication: 2010047840/13.

(100049569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Georges Kohr / Roger Wansart

Company Secretary / Senior Manager

Référence de publication: 2010047843/13.

(100049567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.221.

Vista Point Technologies (Cayman) Ltd, associé unique de Vista Point Technologies (Lux), a depuis le 11 août 2009 la
dénomination sociale suivante: Multek Display Cayman Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010047972/15.

(100049492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

M.T.S.S., Maintenance and Technical Supplies and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.289.

STATUTS

L'an deux mille dix,

Le vingt-six mars,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"PROTHEMIS S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe,
représentée par Monsieur Jean-Marie THEIS, comptable, demeurant à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy
en vertu d'une procuration sous seing privée, datée du 25 mars 2010,
laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Maintenance and Technical Supplies and Services", en abrégé "M.T.S.S."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En outre la société peut garantir, avancer des fonds, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente-et-un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, "PROTHEMIS S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc SCHMIT, employé privé, demeurant à L-5361 Schrassig, 8, rue des Saules,
- b) Monsieur Thierry SCHREINER, directeur de société, demeurant à F-54920 Villers-la-Montagne, 3, rue du Trou Jacquemin,
- c) Monsieur Georges THEIS, employé privé, demeurant à B-6781 Sélange, 28, rue du Kirchberg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

"ACOGEST S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 84.369.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Theis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC / 2010 /14345. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010047823/212.

(100049756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Losch Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047844/10.

(100049559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.993.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010047848/10.

(100049625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Orthosud, Société Civile.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 2, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 4.262.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Monsieur Romain GLODT, médecin spécialiste, né à Luxembourg, le 3 novembre 1958, demeurant à L-8361 Goetzingen, 2 rue du Bois

2) Monsieur Patrick KOHL, médecin spécialiste, né à Luxembourg, le 12 août 1959, demeurant à L-4971 Bettange/Mess, 23 rue René de Geysen.

Lesquels comparants ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, à l'exclusion de toutes opérations commerciales, l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ORTHOSUD".

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2010. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

Art. 4. Le siège de la société est à L-8361 Goetzingen, 2 rue du Bois.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,-€). Il est représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (10,-€) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Romain GLODT, préqualifié	50 parts
- Monsieur Patrick KOHL, préqualifié	50 parts
Total:	100 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

En tout état de cause, les associés se réservent un droit de préemption sur les parts de l'associé sortant ou prédécédé. A cet effet, ils fixent d'un commun accord la valeur de la part à chaque 31 décembre de l'année paire et pour la première fois le 31 décembre 2010. Ce montant représente obligatoirement le prix de la part.

Art. 7. Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 8. Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 9. Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Art. 11. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les héritiers ou ayants-droit d'un associé sortant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Art. 12. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Gérance

La société est gérée par les deux associés Messieurs Romain GLODT et Patrick KOHL.

Les deux gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: GLODT, KOHL, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 mars 2010. Relation: EAC/2010/3458. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 26 mars 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010047849/71.

(100049426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Hiliana Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.443.

Je, soussignée,

Sandrine ANTONELLI

Demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny-sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

HILIANA FINANCIERE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 138.443

Date effective: le 22 mars 2010

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010047875/17.

(100049644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Horacio, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 147.228.

L'associé unique a décidé, le 20 janvier 2010, d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc Bondy de son mandat de gérant unique de la Société, avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Bastien Pasquini, né le 25 juillet 1965 à Sarlat La Caneda, France, demeurant au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, gérant unique de la Société, en remplacement de Monsieur Bondy, et ce pour une durée indéterminée.

L'associé unique a également décidé de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 17, rue de Tubis, L-2629 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 20 janvier 2010. En conséquence de quoi, le siège social de la Société est situé au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour Horacio

Mr. Jean-Bastien PASQUINI

Référence de publication: 2010047969/18.

(100049490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Lumos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg est réélue au poste de commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010047979/18.

(100049519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Promotions C. Jans & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 95.173.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 9 avril 2010 à 10.00 heures

L'assemblée révoque avec effet immédiat de leur poste d'administrateur Monsieur Edmond MEIERS et Monsieur Erwin HEINERTZ.

Ils seront remplacés par:

Monsieur Udo REINERTZ, administrateur, né à St Vith (B) le 05.03.1971, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Espeler 2-D

Monsieur Marc JANS, administrateur, né à Wiltz (L) le 02.11.1985, demeurant à L-9651 Eschweiler/Wiltz, 5, rue Tom.

Ces mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010047964/17.

(100049864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Europa Granite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010047868/10.

(100049370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.241.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.638.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale
ordinaire des associés de la Société tenue au siège social de la Société le 6 avril 2010*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 6 avril 2010, il a été décidé de réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010047951/19.

(100049651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Vitalogie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.228.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 8 avril 2010, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

L'assemblée Générale de VITALOGIE S.A. prend acte de:

- du changement d'adresse de:

* Monsieur Freese Günter, nouvelle adresse, CH-5300 Turgi, 3, Schulhausstrasse.

* Madame Freese-Wagner Isolde Gerda, nouvelle adresse, CH-5300 Turgi, 3, Schulhausstrasse.

Pour extrait sincère et conforme

VITALOGIE S.A.

Référence de publication: 2010047938/14.

(100049412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.188.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1^{er} décembre 2009 sous seing privé que:

- Mr Wolfgang Barg, 26 Düppelstr., D-24105 Kiel, Allemagne, a cédé un total de 15 parts sociales de la Société, suite:
- Les 15 parts sociales de la Société ont été transférées à BGP Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à c/o Babcock & Brown GmbH, Maximilianstrasse 13, D-80539 Munich, Allemagne.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 15 parts sociales détenues par BGP MANAGEMENT GMBH
- 234 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.
- 1 part sociale détenue par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SERVICES (C.I.) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010047982/19.

(100049341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Laccolith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 32.369.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047869/10.

(100049394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Hexagonal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.175.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.466.

La dénomination de l'associé unique de la société HEXAGONAL S.à r.l. est la suivante: Stichting Administratiekantoor Square.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07 avril 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010047870/14.

(100049626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 2.642.

Les comptes annuels au 20 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047863/10.

(100049362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Trèfle A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047864/10.

(100049364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Zebedee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 147.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010047865/10.

(100049366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

European Business Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.251.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10 rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010047872/14.

(100049396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Sperifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.659.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2010047855/13.

(100049354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

IMI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI Finance Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010047856/12.

(100049353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Anciens Ateliers Hary Haagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.287.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10 rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010047871/14.

(100049395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010047866/10.

(100049368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

SANPAOLO IMI Equity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANPAOLO IMI Equity Management S.A.
Société Anonyme
Signature.

Référence de publication: 2010047857/12.

(100049352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Amadeus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 49.827.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2010.

L'assemblée générale du 8 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour AMADEUS HOLDING S.A.
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2010047927/22.

(100049819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

New Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 44.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2010047859/11.

(100049350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

First Design 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.854.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PARMAT SpA, avec siège social à Torino, 19, Via Ettore De Sonnaz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Turin, sous le numéro 06406730017,

Ici représentée par Maître Olivia Kirsch, Avocate à la Cour, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2010 à Turin, laquelle procuration reste annexée au présent acte lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique propriétaire des trois cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingts (357.880) actions sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de neuf millions deux cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 9.241.480,-) de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FIRST DESIGN 2 S.A." R.C.S. Luxembourg B 121.854, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2282 du 6 décembre 2006.

Ensuite la comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquentement en liquidation.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique nomme aux fonctions de liquidateur:

Me Michaël Dandois, Avocat à la Cour, 48, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les actionnaires avec les boni de liquidation éventuellement dus aux actionnaires, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. KIRSCH, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2010, LAC/2010/12869: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010048264/52.

(100049929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.